

Attestation de renseignement du questionnaire de santé

Pour les cavaliers majeurs :

Je soussigné(e), Mme/M. ,

atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques
du questionnaire de santé « QS-SPORT ».

Je suis informé(e) qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celles de l'Etrier de Cahors-Bégoux et/ou de la Fédération Française d'Equitation ne pourront être recherchées.

Date :

Signature du cavalier :

Pour les cavaliers mineurs :

Je soussigné(e), Mme/M. ,

en ma qualité de représentant légal de ,

atteste qu'il/elle a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques
du questionnaire de santé « mineurs »,
sous mon contrôle et ma responsabilité.

Je suis informé(e) qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celles de l'Etrier de Cahors-Bégoux et/ou de la Fédération Française d'Equitation ne pourront être recherchées.

Date :

Signature du représentant légal :

Pour les majeurs, lors de la première délivrance de la licence, puis tous les trois ans, le cavalier doit obligatoirement produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'équitation. Lors des deux années intermédiaires, le renouvellement de la licence nécessite simplement de remplir le questionnaire de santé « QS – SPORT » (sauf si le licencié répond « oui » à au-moins une question, auquel cas il devra fournir un certificat médical).

Pour les mineurs, le questionnaire de santé « mineurs » est suffisant chaque année, que ce soit pour une première délivrance de licence ou pour un renouvellement (sauf si le licencié répond « oui » à au-moins une question, auquel cas il devra fournir un certificat médical).